

L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT À BAYONNE

Crèche multi-accueil Quai Chaho

La pédagogie d'accueil de la crèche Quai Chaho est orientée autour de trois outils principaux : la communication gestuelle associée à la parole, la verbalisation positive et la motricité libre.

Nombre de places	39
Jours d'ouverture	Du lundi au vendredi
Horaires	7 h 30 - 18 h 30
Âge des enfants	10 semaines à 6 ans

Présentation de la structure

Par l'écoute de chacun et l'observation, la crèche Quai Chaho assure le respect et le bien-être de l'enfant, de sa famille et des professionnels. Ces valeurs l'amènent à prendre en compte les points de vue de chacun, à avoir une position d'empathie, à avoir en tête que le temps de l'enfant est un temps lent et à ébaucher une relation de confiance. La convivialité et la solidarité sont des valeurs ressenties comme nécessaires dans cette équipe pluridisciplinaire.

La prise en charge de l'enfant dans le respect de son individualité

La prise en charge de l'enfant dans le respect de son individualité est au centre des questionnements de l'équipe de la crèche Quai Chaho. L'enfant est pris en compte en tant qu'individu au sein de la collectivité et accompagné dans l'expression de ses besoins, ses émotions et ses envies. Il est soutenu dans son développement vers l'autonomie en pouvant explorer, expérimenter ses capacités et en valorisant ses compétences.

Cette dynamique permet de tendre vers un objectif commun : la bienveillance, savoir être attentif au bien-être, à l'écoute de l'autre.

Règlement de l'établissement

Chaque établissement d'accueil dispose de son propre règlement.

[> Télécharger le règlement de la crèche municipale Quai Chaho](#)

Tarifs

Les parents sont tenus au paiement d'une participation mensuelle, par référence au barème national et aux modalités de calcul élaborées par la CNAF, dans le cadre du fonctionnement en PSU de l'établissement. Son montant varie en fonction des ressources et de la composition de la famille et correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants de la famille, dans les limites annuelles d'un plancher et d'un plafond.

BARÈME NATIONAL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Nombre d'enfants	1	2	3	4/5/6/7	A partir de 8
Taux horaire base CAF	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %

Si dans la famille, un des enfants est en situation de handicap, il convient de considérer cette charge supplémentaire en appliquant le taux d'effort immédiatement en dessous de celui auquel la famille peut prétendre.



MAIRIE DE BAYONNE 1
avenue Maréchal Leclerc,
64100 Bayonne

+33 5 59 46 60 60

✉ NOUS CONTACTER